|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 29e  | 2e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 30 juin 1971 | M. Guy Saint-Pierre | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Saint-Pierre:** Avant d'aborder l'article 1, du poste 1, j'aimerais faire simplement un commentaire qui va être assez long, malheureusement - en voici le texte - et qui pourrait peut-être résumer l'ensemble des activités du ministère, mentionner certaines des solutions qu'on a esquissées, et dans d'autres cas, avec un peu de modestie, mentionner également des déceptions que j'ai eues au cours des dernières années. Peut-être que nous pourrions ensuite avoir une discussion générale sur certains points et, après cela, procéder article par article.

Il y a presque exactement un an, j'avais l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale, pour la première fois, le budget du ministère de l'Éducation. Je recueillais alors, je l'ai souligné, un héritage. Nos collègues de l'Opposition ont bien voulu en convenir, tout au moins pour la plupart d'entre eux; j'ai assumé cet héritage, sans remettre en cause, bien au contraire, les grands objectifs que mes prédécesseurs s'étaient efforcés de définir et de traduire dans des actions précises.

Dès ce moment, j'étais conscient, me semble-t-il, des contraintes dont avaient eu à tenir compte les premiers titulaires du ministère de l'Éducation. Je m'étais d'emblée rendu compte que je n'échapperais pas à ces contraintes, mais j'étais déterminé à poursuivre l'entreprise, une entreprise dont les difficultés sont à la mesure de son caractère déterminant pour la construction au Québec d'une société apte à prendre elle-même en charge, à tous égards, l'orientation de sa destinée propre.

La discussion du budget du ministère de l'Éducation a été, l'an dernier, l'occasion des débats dont la haute tenue générale a été signalée par les observateurs. Je souhaite vivement - et je présume que tous mes interlocuteurs qui sont et doivent être aussi mes critiques, le souhaitent tout autant - que le ton et l'orientation des débats de cette année se situent dans une même perspective, à un niveau qui correspond à l'importance politique, au sens le plus noble du terme, de l'entreprise en cause.

Il y a sept ans maintenant, grâce à des initiateurs auxquels il faut continuer de rendre hommage, la création du ministère de l'Éducation politisait le secteur peut-être le plus lourd de conséquences pour le Québec et son avenir. Pour que cette politisation, non seulement souhaitable mais essentielle, conserve tout son sens et toute sa portée, il est indispensable que cette Assemblée nationale considère l'étude du budget du ministère de l'Éducation comme une occasion privilégiée d'exercer sa fonction d'interprète et de guide de la collectivité qu'elle représente.

C'est dans cet esprit que, pour ma part, j'aborde l'étude des crédits du ministère dont j'ai la responsabilité. Bien entendu, j'ai à rendre des comptes et à m'expliquer sur les gestes que j'ai cru opportun de poser, et même sur les actions qui n'ont pas été entreprises dans les délais que j'avais prévus l'an dernier, soit par excès d'optimisme, soit parce que les événements nous en ont empêchés.

On me permettra cependant, dans cet exposé introductif, de situer le cadre de l'action que nous tentons de poursuivre au ministère de l'Éducation, de souligner les initiatives se rattachant aux grands objectifs de la politique gouvernementale en matière d'éducation, de soumettre enfin à notre réflexion commune des problèmes qui font l'objet des préoccupations du ministère de l'Éducation et sur lesquels les vues de l'Assemblée nationale peuvent être des plus éclairantes.

Il y a déjà près d'un an, en septembre 1971, je faisais connaître, à l'occasion du discours de la rentrée scolaire et de la tournée que j'avais entreprise du territoire du Québec, l'objectif général qui serait assigné au ministère de l'Éducation et au monde de l'éducation pour les quatre prochaines années, à savoir, d'une part:

 Premièrement, accroître la qualité de l'enseignement;

 Deuxièmement, maintenir le taux de croissance des services;

 Troisièmement, réduire le taux de croissance des coûts.

Cet objectif général se précisait dans quatre objectifs particuliers qui devenaient quatre secteurs prioritaires d'action:

 Premièrement, rationalisation de l'administration du système scolaire à tous les niveaux;

 Deuxièmement, adaptation des contenus et de leur mode de transmission aux exigences technologiques et sociales et aux besoins réels et pertinents des étudiants;

 Troisièmement, accroissement du rendement des ressources investies;

 Quatrièmement, parachèvement de l'objectif de démocratisation de l'éducation.

Tout au cours de l'année qui vient de s'écouler, ces quatre objectifs particuliers se sont traduits dans des réalisations concrètes, selon les axes de politiques suivants:

 Premièrement, des politiques dans le domaine du financement, de l'équipement et de la gestion scolaire;

 Deuxièmement, des politiques administratives;

 Troisièmement, des politiques de personnel.

Les observations que je veux maintenant vous communiquer sous forme schématique font état des opérations majeures qui ont été poursuivies ou amorcées au cours de l'année 70/71 et de celles qui seront bientôt entreprises dans l'un ou l'autre de ces quatre champs d'action.

Premièrement, rationalisation de l'administration du système scolaire â tous les niveaux.

Qu'avons-nous fait au niveau de la politique de réorganisation administrative?

D'une part, le regroupement des commissions scolaires, le projet de loi 27 qui a franchi l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale et dont les objectifs demeurent:

Premièrement, une meilleure administration financière et pédagogique;

Deuxièmement, une participation accrue du milieu â la gestion du système scolaire et également à l'orientation du système scolaire.

Les conséquences seront la diminution du nombre de commissions scolaires ou municipalités scolaires d'environ 1,100 à 168, une rationalisation de l'administration scolaire qui nous permettra, dans un deuxième temps, de décentraliser l'administration au niveau des commissions scolaires.

En deuxième lieu, le dépôt prochain, qui a été annoncé ce matin d'ailleurs, pour la semaine prochaine, du projet de loi concernant les structures scolaires de l’une de Montréal, projet de loi no 28, et qui donnera suite à l'ancien projet de loi 62 du gouvernement. Je compte que peut-être, avant la fin de l'étude des crédits, nous aurons le dépôt de ce projet de loi. J'espère pouvoir le déposer mardi prochain. Il sera au feuilleton lundi et nous pourrons peut-être en discuter, s'il y a des points à soulever avec une incidence pour les crédits, particulièrement la taxe et les niveaux de péréquation.

La régionalisation des options au niveau des CEGEP. Après consultation par la direction générale de l'enseignement collégial auprès des CEGEP de différentes régions administratives, nous avons mis en place un processus permanent de répartition des options du secteur professionnel, en vue de rendre chacune des régions relativement autonome, de réaliser des économies fort importantes de moyens, afin d'éviter les duplications et de développer dans chacune des régions des spécialités répondant aux besoins spécifiques des populations concernées.

Troisièmement, la régionalisation administrative des CEGEP. Nous avons deux projets pilotes qui sont en cours actuellement, le projet Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a été rendu public récemment et qui prévoit la formation, à la suite d'un rapport préparé par le milieu, d'une nouvelle structure de CEGEP, structure régionale à quatre campus. Chaque campus aura, sur le plan de la participation des professeurs, des étudiants, des parents, des structures nouvelles qui, loin de ne pas inclure la participation des étudiants et des professeurs, l'augmenteront si on s'en tient strictement à la proportion de leurs représentants à l'intérieur d'un conseil de campus.

Il y a également un projet semblable à Saint-Hyacinthe, Drummondville, Tracy, projet qui va avoir des dénouements particulièrement heureux, puisque Tracy et Drummondville n'ont pas une structure de CEGEP dans le moment. Ce ne sont que des structures affiliées à Saint-Hyacinthe. Je pense que, compte tenu des difficultés à Saint-Hyacinthe, nous pourrons quand même, d'ici peu, avoir dans cette région du centre du Québec un CEGEP régional à trois campus.

Nous avons créé, depuis l'étude des crédits de l'an dernier - depuis les derniers douze mois - deux nouveaux CEGEP régionaux: le CEGEP de la Côte-Nord qui est une formule que nous espérons inédite, pour toucher l'ensemble de la région de Blanc-Sablon à Tadoussac et qui aura au départ, dès septembre prochain, trois campus, un à Hauterive, un à Sept-Îles et le siège social qui est à Baie-Comeau même.

Nous avons le CEGEP Champlain, un CEGEP anglophone sur la rive sud de Montréal également, avec au moins deux campus au départ, soit un sur la rive sud de Montréal et l'autre dans la région de Sherbrooke-Lennoxville.

Nous avons également mis sur pied, dans la région de Québec, un bureau régional d'admission des étudiants du niveau collégial qui sera en opération cette année. Tous les étudiants s'inscriront au même bureau et ceci pourra éviter les difficultés, que nous avons eues dans le passé, d'avoir une absence de planification et de ne pas être capables de répondre aux attentes des étudiants, ceci causé d'une part par le fait que la plupart d'entre eux, pour ne pas être déçus, faisaient des inscriptions dans plus d'une institution.

Nous avons élaboré également trois plans sectoriels de développement de l'enseignement supérieur pour les universités du Québec dans les domaines suivants: le personnel scolaire, le secteur des sciences appliquées et le secteur des sciences de la santé.

Ces planifications sectorielles impliquent une participation fort accrue du milieu des représentants des universités et de l'État lui-même. Il vise, dans une certaine façon, à rejoindre également le problème du financement des institutions universitaires, c'est-à-dire que, éventuellement, alors que les sept secteurs auront été couverts, nous aurons un plan d'ensemble de planification. Les subventions gouvernementales aux universités seront en fonction de programmes définis qui auront été approuvés pour certaines institutions, pour une clientèle particulière.

Les objectifs de cette planification sectorielle sont évidemment de régionaliser l'enseignement supérieur et d'éviter des dédoublements fort coûteux au niveau des laboratoires, au niveau de l'effritement des options; une efficacité et une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques du Québec; une meilleure orientation des étudiants en fonction du marché du travail; une formation accentuée de spécialistes dans certains domaines; une adaptation des contenus à la réalité sociale de l'heure et finalement, des économies de moyens peu ou mal utilisés à l'heure actuelle.

Finalement, nous avons poursuivi l'inventaire et l'étude des dossiers des différentes institutions privées en vue de leur reconnaissance en vertu de la Loi de l'enseignement privé. Nul doute que nous pourrons revenir plus à fond sur ce secteur lorsque nous aborderons l'article de l'enseignement privé.

Politiques de gestion M. le Président, nous avons, premièrement, fait des études et des consultations auprès des associations représentatives concernées au sujet du contenu, du champ d'application et de l'élaboration des politiques administratives et salariales relatives au personnel de cadre et de gérance des commissions scolaires et des CEGEP.

Ce sont nos interlocuteurs de la première ligne, ce ne sont pas des gens qui sont syndiqués dans le moment, mais nous avons tenté d'avoir des relations de travail dans un cadre à la fois serein et complet avec eux. Les consultations ont été tenues au cours des douze derniers mois et devraient donner lieu sous peu à des ententes pour les prochaines années.

On a fait également le développement du secteur de l'informatique au niveau des commissions scolaires et des CEGEP en vue de constituer un réseau de gestion informatisée, relié et intégré à l'ordinateur central du ministère de l'Éducation. Je pourrai vous donner plus tard les chiffres précis, mais nous avons environ 36 commissions scolaires régionales et l'an prochain nous aurons environ 31 de nos CEGEP qui seront reliés par informateurs à l'ordinateur du ministère de l'Éducation, ce qui donne, sur le plan du traitement du personnel, sur le plan du traitement de l'information et sur le plan de système de gestion intégrée, un outil fort intéressant.

Troisièmement, poursuite d'une opération analogue de développement concerté au niveau universitaire par l'intermédiaire de CESIGU (le Comité pour l'élaboration d'un système d'informatique de gestion universitaire) qui donnait d'ailleurs hier à l'université Laval, une démonstration. C'est un système sur le plan de l'informatique pour permettre à la fois sur le plan de la comptabilité et sur le plan du personnel, sur le plan des ressources physiques et humaines, sur le plan des options, une intégration des données entre les différentes universités et nous donner les outils de planification que nous n'avions pas jusqu'à ce jour où chacune des universités avaient ses propres postes budgétaires qui rendaient très difficiles les comparaisons ou même les analyses les plus sérieuses.

Quatrièmement, élaboration, publication et mise à jour continuelle du recueil des règles de gestion des commissions scolaires, recueil de gestion qui a été transmis à chacune d'elles et qui donnait l'ensemble de nos directives et de nos règles de gestion.

Poursuite des études en vue d'assurer le transfert à des organismes d'enseignement des quelques écoles encore sous la juridiction directe du ministère de l'Éducation. C'est un processus qui avait été mis en marche il y a déjà quelques années et qui s'est accentué au cours de l'année qui se termine.

Publication, avec large consultation, du cadre général d'organisation de l'enseignement de la maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire. C'est ce qu'on appelle le règlement no 7 du ministère dont les objectifs sont, d'une part, la mise à jour de certains règlements du ministère, deuxièmement, l'établissement d'une terminologie uniforme et finalement l'instauration d'un minimum d'uniformisation dans l'application des règles concernant l'inscription et l'admission des élèves, la durée de l'année scolaire et des études, l'organisation des activités en milieu scolaire, l'évaluation et le contrôle de l'apprentissage, le classement et la promotion des élèves.

Finalement, M. le Président, nous avons également procédé à la formation de comités d'enquête en vue de faire une étude approfondie de l'administration d'organismes scolaires au sujet desquels s'est accumulé un certain nombre de plaintes et je cite celles touchant la régionale Le Royer, la régionale Lignery, la commission scolaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur ainsi que celles touchant le CEGEP Saint Laurent.

Réorganisation des bureaux régionaux qui disposent maintenant de mandats plus complets et plus larges, et d'une plus grande autonomie dans leur travail auprès des commissions scolaires.

Et finalement instauration de poursuites, en relation avec le ministère de la Justice, contre les institutions privées ne satisfaisant pas aux dispositions de la Loi de l'enseignement privé, ce dont nous avons eu l'occasion de discuter à la Chambre à la période des questions.

En matière de politiques d'équipement, nous avons publié en décembre 1970 et déposé à l'Assemblée nationale un plan de construction des écoles secondaires polyvalentes pour les cinq prochaines années, plan qui annonce les constructions prévues pour l'année 71/72; nous avons aussi publié des indications quant à l'ampleur des projets nécessaires pour compléter le réseau des écoles secondaires au cours des années subséquentes.

Ce plan, cet échéancier demeure l'ossature dans laquelle nous tentons d'améliorer, sur tous les points, dans nos rapports avec les commissions scolaires, la gestion de nos projets, à savoir le contrôle de nos coûts, le contrôle de nos échéanciers, la diminution des pèlerinages à Québec, pour savoir exactement où est le projet et tenter de rationaliser tout ce secteur.

Nous avons complété le réseau des CEGEP avec la création du CEGEP régional Côte-Nord, du CEGEP régional Champlain et du CEGEP John-Abbott. Dans les trois cas, les structures ont été amorcées, et déjà le travail va très bien et permettra à ces CEGEP de démarrer le plus rapidement possible en fonction des besoins des différentes régions.

Nous avons également complété l'inventaire des équipements utilisés ou éventuellement utilisables pour des fins scolaires sur l'ensemble du territoire du Québec et fait la codification des données recueillies sur système mécanisé, en particulier le projet de Sherbrooke, le projet pilote du Nord-Ouest québécois et le démarrage prochain de l'inventaire dans les autres régions.

Établissement, pour tout le territoire du Québec, d'un inventaire de tous les édifices utilisés ou éventuellement utilisables comme résidences pour les étudiants de même qu'une étude en profondeur de nos projets de résidences, compte tenu des besoins et de l'expérience des projets actuellement en cours.

Amorce d'un effort systématique de réflexion sur les liaisons à établir entre les devis techniques et les devis pédagogiques des institutions d'enseignement, en vue de rendre l'école de demain la plus conforme possible aux exigences de la pédagogie et aux besoins de la population qui y vit (étudiants, professeurs, administrateurs) et de la communauté en général. À cette fin d'ailleurs, dans ce même système, nous prévoyons à l'automne 1971 l'organisation d'un symposium, d'un colloque marquant une nouvelle étape dans la collaboration entre les pédagogues, les architectes et les techniciens de même que les usagers de nos écoles en vue de construire aujourd'hui l'école correspondant aux besoins de demain.

Dans l'organisation de ce colloque, nous avons pu bénéficier de l'aide à la fois financière et technique du groupe Educational Facilities Laboratory, une filiale de la fondation Ford qui se préoccupe de ces questions de la pertinence des bâtiments scolaires comme outil pédagogique aux maires et leur amélioration constante.

Pour les politiques de financement, M. le Président, en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, nous avons fait la poursuite et l'accélération de l'opération "mise à jour", en vue d'en arriver à la vérification et à l'assainissement complets de la comptabilité tenue par des commissions scolaires au cours des années passées.

Il y a eu la régularité et la continuité du versement des subventions gouvernementales aux commissions scolaires, aux CEGEP et aux universités. Cette année, je pense qu'avec une attention plus proche des problèmes de ressources et de besoins dans ces différents groupes, nous avons pu, avec les montants d'argent disponibles, avoir moins de feux à éteindre, si je peux employer l'expression, que par les années passées. D'ailleurs - je n'ai pas les chiffres en main, je pourrai les obtenir et vous les donner les dettes du gouvernement vis-à-vis des commissions scolaires, qui étaient de l'ordre de 48 p.c. de leur budget annuel il y a un an, sont maintenant passées à l'ordre de 31 p.c. – ce sont des chiffres que je pourrai compléter – elles baisseront l'an prochain à environ 20 p.c., compte tenu, en particulier, du fait qu'au poste budgétaire de l'éducation nous avons un montant de $50 millions qui a été prévu. Au cours des deux dernières années, on peut dire que les montants prévus au budget correspondaient exactement aux normes. Comme le budget total augmente, le pourcentage diminue. C'est donc dire que les commissions scolaires à qui, l'an dernier, à la fin de 1971, le gouvernement devait 48 p.c. de leur budget total, étaient dans une situation assez difficile par rapport aux emprunts et aux découverts à la banque. Ce pourcentage étant baissé, dans le moment, cela explique grandement pourquoi nous avons eu moins de feux à éteindre. La proportion de dettes du gouvernement est plus faible qu'antérieurement.

Nous avons également modifié non pas nos politiques, mais la façon de distribuer aux CEGEP et aux universités, pour tenir compte de certains revenus que ces institutions-là pouvaient avoir, c'est-à-dire qu'au lieu de verser régulièrement certains montants, il a pu y avoir des aménagements pour tenter de favoriser ceux qui avaient le plus besoin d'argent, à un moment donné ou en septembre, alors que d'autres pouvaient avoir des revenus.

En 71/72, nous avons affecté, comme je l'ai mentionné, un montant de $50 millions en vue d'assurer la récupération des sommes dues par le gouvernement aux commissions scolaires, sommes qui n'ont pu être établies de façon exacte qu'à partir des résultats de l'opération "mise à jour". Adoption de nouvelles règles budgétaires et administratives pour les commissions scolaires dans lesquelles on retrouvait de légères augmentations budgétaires et une incitation sur les secteurs jugés prioritaires, en particulier l'audio-visuel et l'enfance inadaptée.

La mise en consultation, auprès des responsable des collèges d'enseignement général et professionnel, du dossier "Régime administratif et financier des CEGEP".

La poursuite des études et consultation a auprès du conseil des universités, en vue d'en arriver à la détermination du montant des subventions consacrées au développement des différentes universités du Québec.

La préparation d'un projet de loi sur le financement des commissions scolaires qui sera déposé l'automne prochain.

Nous nous sommes également penchés pour adapter les contenus et les modes de transmission aux exigences technologiques et sociales et aux besoins réels des étudiants.

Quant à ce qui touche la refonte des contenus, dans le secteur de la formation professionnelle, une priorité a été accordée au sein du ministère à une révision complète de ce secteur d'enseignement. Nous avons poursuivi l'élaboration d'un plan de développement de dix programmes de formation dans trois secteurs prioritaires, en particulier la mécanique d'ajustage et d'entretien, les sciences infirmières et l'imprimerie.

Nous avons poursuivi des études et des travaux en vue d'assurer les possibilités de passage, c'est-à-dire des passerelles latérales entre le professionnel et le secondaire, le collégial technique et le génie universitaire.

Nous avons fait le début d'élaboration d'un document d'éducation sur la formation professionnelle qui indiquera ce qui s'est fait au cours des dernières années et ce qui se fait actuellement en formation professionnelle, et précisera les intentions et les orientations qu'entend prendre le ministère dans ce secteur.

Dans le domaine de l'éducation des adultes, une priorité a été accordée par le Québec à la formation professionnelle des adultes. Au niveau collégial, une forte insistance sur le développement d'options professionnelles de pointe dans différents CEGEP, notamment techniques de plastique, techniques administratives, assainissement de l'air, techniques auxiliaires de la justice. Ces programmes d'incitation d'options professionnelles d'ailleurs sont reflétés également dans la proportion d'étudiants au niveau collégial qui sont actuellement dans les secteurs professionnels.

Alors qu'il y a deux ans 75 p.c. de nos étudiants étaient dans le secteur général au niveau du CEGEP, nous prévoyons que l'an prochain, pour la première année, il y aura plus d'étudiants au niveau professionnel qu'au niveau général. C'est donc dire 50/50. Cette année - si ma mémoire est bonne,- c'était environ 52 p.c. du côté de l'enseignement général, 48 p.c. au niveau professionnel, mais les discussions que nous avons eues avec les CEGEP indiquent que, pour l'an prochain, il y aura plus d'étudiants au niveau professionnel qu'au niveau général.

Au niveau universitaire, nous avons préparé trois plans - comme je l'ai mentionné - développement sectoriel sur les sciences de la santé, les sciences appliquées, le secteur de la formation des maîtres. Nous avons poursuivi des études avec le ministère du Travail et de la Main-d’œuvre en vue d'en arriver à établir une étroite coordination et à départager les juridictions dans le domaine de la formation professionnelle de la main-d’œuvre. Exigences de collaboration avec les industries pour l'enseignement professionnel de niveau collégial que nous avons tenté d'intensifier, particulièrement dans la technique des mines, et nous avons l'enseignement coopératif au CEGEP de la Gaspésie. Dans les techniques de la santé, nous avons l'enseignement coopératif au CEGEP de Sherbrooke.

Par le truchement des règles budgétaires des commissions scolaires, accentuation des sommes consenties aux fins des services d'orientation aux étudiants.

Révision continuelle avec l'aide des réseaux des programmes de formation de niveau collégial; publication annuelle des objectifs, de la méthodologie et du contenu de ces programmes.

Finalement, refonte et publication prochaine des programmes de formation de niveau secondaire.

Voici, pour terminer, ce qui touche le secteur de la formation professionnelle.

Un deuxième objectif: ouverture de l'école à la réalité.

Adoption du cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau élémentaire et du niveau secondaire, soit le règlement no 7, prévoyant des possibilités très grandes et très intéressantes au niveau de la vie étudiante, telles que l'intégration à l'horaire d'activités autres que scolaires, ainsi que la facilitation de l'organisation d'activités communautaires diversifiées pour l'école.

Mise en consultation de guides pour le développement de services aux étudiants dans les régionales.

Au sein du ministère, poursuite du travail d'une structure de coordination interniveaux dans le domaine des affaires étudiantes entre les groupes de l'éducation et des affaires étudiantes.

Conseil et assistance dans l'organisation et le développement des coopératives étudiantes.

Publication d'un certain nombre de travaux de recherche sur les étudiants de l'école polyvalente et poursuite des études sur ce sujet en ce qui touche la motivation, les échecs, les perceptions des étudiants, les points qu'ils voudraient améliorer dans l'école, disons étude sociologique pour tenter de connaître plus à fond le milieu, tenter de déceler des améliorations nécessaires.

Finalement, fortes incidences du symposium "École, milieu de vie" prévu pour l'automne prochain sur la satisfaction des exigences pédagogiques et des besoins de la vie étudiante.

Le niveau de développement pédagogique. Une priorité a été accordée aux activités de développement pédagogique pour les niveaux élémentaire et secondaire; une augmentation du nombre de développement pédagogique reliés à la DIGEES et travaillant en étroite relation avec les professeurs et les commissions scolaires; une mise en consultation d'un dossier cumulatif pour les élèves des niveaux élémentaire et secondaire; la préparation d'un vaste programme de "testing" destiné aux élèves et étudiants des niveaux secondaire et collégial; des incitations financières spéciales accordées au développement de la recherche pédagogique dans les universités; l'élaboration et la mise en consultation d'un rapport sur les cours communs aux étudiants au niveau collégial, appelé communément rapport Roquet; la poursuite des travaux et de la recherche dans le domaine de la pédagogie informatique en vue du développement de l'enseignement assisté par ordinateur.

Le secteur de l'éducation des adultes. Des incitations particulières et prioritaires aux programmes de formation professionnelle; la remise du rapport de l'opération Départ-Montréal, qui fut une véritable réflexion en profondeur sur le concept d'éducation permanente et sur son champ d'application, rapport qui nous a été remis récemment; la poursuite d'un programme pilote s'adressant aux agriculteurs de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et faisant largement appel aux techniques audio-visuelles; l'élaboration et la mise en marche prochaine du projet multimédia déjà mis en marche pour la formation des adultes dans les régions de Montréal et du Nord-Ouest québécois et du Saguenay-Lac-Saint-Jean; l'étude de projets d'amendements à la législation actuelle.

Dans le développement de la technologie en éducation, il y a eu, au cours des dernières années, M. le Président, la création du service général des moyens d'enseignement qui regroupe ce qui était autrefois le service des moyens techniques d'enseignement, le SMTA, le service des bibliothèques d'enseignement et le service des cours par correspondance, en vue d'en arriver au développement coordonné et concerté des supports technologiques à l'enseignement.

Augmentation des budgets consacrés à ce secteur d'avant-garde dans le domaine de l'éducation, poursuite des recherches et des consultations concernant l'éventuelle élaboration d'une série éducative télévisée destinée aux jeunes d'âge préscolaire: la formule de Sésame Street aux États-Unis, discussion avec le groupe semblable pour la création d'une formule, non pas la traduction de cette série mais la formation au Québec d'une série propre à nos besoins et qui pourrait même, sur le plan de l'exportation, être utile dans les pays africains mais dans laquelle nous tentons de puiser à la recherche que ces groupes auraient pu faire strictement sur le comportement des gens.

Démarrage prochain du projet Multi Media, projet combinant différents supports technologiques pour la formation des adultes; accentuation de l'intégration à l'enseignement des séries de radio et de télévision réalisées par le ministère; plus forte incitation budgétaire à l'organisation des bibliothèques scolaires; mise sur pied d'un projet de décentralisation de l'administration des cours par correspondance en collaboration avec les régionales du Nord-Ouest québécois.

Dans le développement des services communautaires, mise au point d'une politique d'ouverture de l'école en vue de permettre à l'ensemble de la communauté de bénéficier des différents services éducatifs, sportifs et culturels disponibles à l'éducation; début de l'aménagement extérieur des complexes scolaires en vue d'assurer une plus grande diversité des services aux clientèles qui les fréquentent; poursuite des études, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, en vue de la réalisation de projets conjoints entre les commissions scolaires, les communautés municipales et autres organismes, relativement à l'implantation, dans les meilleurs délais et sans duplication, des services sportifs ou socio-culturels destinés à satisfaire les besoins de toute la population. À ce secteur, d'ailleurs, il faudrait ajouter l'intégration, en décembre dernier, du haut-commissariat au ministère de l'Éducation, intégration qui a permis, je pense, au monde de l'éducation d'être encore plus sensible, aux exigences d'une population vis-à-vis du secteur des sports, des loisirs et de la jeunesse. Jusqu'ici, il y a eu quelques transferts de services qui étaient autrefois au ministère de l'Éducation. Je pense en particulier aux jeunes voyageurs. Nous envisageons au cours des prochains mois des transferts additionnels dans d'autres secteurs, comme celui en particulier des services de l'action sociale jeunesse et peut-être de certains services culturels dans les services aux étudiants, enfin des organisations connexes où l'ensemble du haut-commissariat pourrait avoir des responsabilités à la fois à l'intérieur de l'école et à l'extérieur de l'école, mais je pense que cette intégration a été bénéfique. Nous nous penchons actuellement sur l'orientation à donner, en dehors même du secteur strictement de l'éducation, sur l'ensemble du problème jeunesse, culture et sport. Nous comptons d'ici la fin du mois d'août formuler au premier ministre des recommandations particulières. Nul doute qu'il y aura des décisions à prendre dans ce secteur, puisque nos ressources, dans le moment - il faut bien l'admettre - sont assez faibles par rapport à l'immensité du problème que peut constituer un secteur aussi vaste. Nous n'avons pas l'intention, au haut-commissariat, de retenir uniquement cette vocation que mon adjoint parlementaire citait comme étant une "slot machine" pour toutes les organisations dans le domaine. Il faudra réellement devenir plus responsable de certains des programmes, être responsable d'un certain leadership dans ce champ, mais encore là, il faudra que le gouvernement prenne les responsabilités qui s'imposent dans ce secteur et nous comptons faire des recommandations précises dans ce champ.

Finalement, M. le Président, l'accroissement du rendement des ressources investies. Politiques administratives: en étroite collaboration avec les commissions scolaires, les collèges d'enseignement général, le ministère de l'Éducation et les différentes associations concernées, constitution de tables de travail et consultation en vue de la détermination des politiques administratives et salariales relatives au personnel de cadre et de gérance des commissions scolaires et des CEGEP, en vue également de l'application de l'entente relative aux personnel de la direction des écoles; amorce d'un plan de développement sectoriel pour la formation du personnel du système scolaire; poursuite des études en vue d'en arriver à des politiques précises dans le domaine du perfectionnement des enseignants; mise en place d'un système de probation des nouveaux maîtres; poursuite des travaux en vue d'assurer, au niveau collégial, la formation des maîtres se destinant à l'enseignement dans le secteur professionnel du niveau secondaire; poursuite du travail du Bureau québécois de placement des instituteurs, comité tripartite composé de représentants des syndicats, des fédérations de commissions scolaires et du gouvernement et visant à coordonner le placement et le recrutement des enseignants du Québec; continuation des études au sein du ministère, en vue d'en arriver à prévoir les programmes nouveaux de formation et de perfectionnement des types différents de personnels qui seront requis par le système scolaire au fur et à mesure de l'introduction des supports technologiques à l'enseignement; mise sur pied du projet pilote du collège-bibliothèque Montmorency, où seront expérimentées de nouvelles formes d'enseignement et où travailleront des enseignants dans des fonctions nouvelles et différenciées; remise du rapport de l'équipe SESAME sur la formation du personnel spécialisé dans l'enseignement aux adultes; fin des activités du centre pilote Laval et remise du rapport de l'an III de cette opération dans le cadre de laquelle ont été expérimentées des activités nouvelles de formation des maîtres; poursuite des études sur la formation des maîtres catholiques dans les universités; poursuite de l'opération échange de jeunes maîtres entre la France et le Québec.

Au niveau de la gestion interne du ministère de l'Éducation, nous avons: la nomination d'un directeur général à la direction générale de la gestion; la formation, à cette direction générale, d'un service des méthodes et procédures, et la nomination d'un directeur de ce service; la mise sur pied de différentes sessions de formation du personnel du ministère; des efforts accentués en vue du développement plus complet des systèmes d'informatique pour les fins de l'administration interne du ministère.

Parachèvement de l'objectif de démocratisation de l'enseignement en vue de parachever l'objectif de démocratisation de l'enseignement, de fournir des services d'éducation aux populations scolaires jusque-là peu concernées par le système d'éducation du Québec, en vue également de rendre la démocratisation plus vraie dans les faits et de permettre aux élèves issus de milieux dits défavorisés de combler les retards qui les handicapent au moment de leur entrée dans le système scolaire, en vue, finalement, de mettre à la disposition des populations adultes et des communautés dans leur ensemble les services pour lesquels ils ont consenti de forts déboursés financiers, le ministère de l'Éducation entend poursuivre un certain nombre d'activités et en entreprendre de nouvelles, notamment:

Participation financière et humaine à des projets pilotes dans des milieux dits défavorisés des territoires couverts par la CECM et la CECQ, - nous prévoyons au budget une somme d'environ $1 million pour de tels projets.

Poursuite du développement du réseau des maternelles.

Étude d'un projet d'une série éducative télévisée s'adressant aux enfants d'âge préscolaire.

Étude des moyens susceptibles de faire place, dans le cadre de cette série télévisée, à des interventions sélectives au projet des milieux défavorisés: animateurs, centre de réception, et dont les objectifs seraient la réduction des inégalités socio-culturelles avant que l'enfant atteigne la première année du niveau élémentaire.

Poursuite des programmes de construction dans les différents réseaux en vue de les rendre plus accessibles à la population. Régionalisation de l'enseignement collégial en vue d'assurer une présence plus efficace aux besoins des diverses régions. Et développement et extension de l'Université du Québec.

Travail, également, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales en vue d'assurer les Services adéquats et complets à l'enfance inadaptée et à pourvoir le territoire du Québec des équipements nécessaires à l'enfance semi-éducable. Dans ce secteur, d'ailleurs, nous avons quelques projets d'équipement qui sont au budget et qui touchent les projets pilotes pour l'enfance inadaptée dans certaines régionales du Québec, projets qui, à la suite de certaines expériences, pourront être étendus à l'ensemble du territoire.

Amélioration des services aux étudiants dans les institutions d'enseignement, particulièrement en consacrant des sommes financières accrues aux services psychologiques et d'orientation, services de santé, services sportifs et culturels.

Développement toujours plus accentué de l'éducation des adultes: amendements à la législation; formation de ma1Ïres spécialisés dans ce secteur; accroissement des budgets consentis à ce chapitre.

Présence de plus en plus active du ministère de l'Éducation auprès de la population par ses nouveaux moyens d'information, en particulier la revue Éducation Québec qui, il me semble, représente une amélioration sensible sur l'information dont nous disposions antérieurement, et par la constitution de centres de renseignements dans les bureaux régionaux.

Poursuite des études et des réalisations en vue d'une plus grande intégration de l'école à la communauté et en vue d'une meilleure participation de la communauté aux services disponibles à l'école.

Au cours de ma première année à la direction du ministère, M. le Président, j'ai pu mesurer de près l'ampleur, la portée et la signification du rôle de l'éducation pour l'avenir du Québec. J'ai pu, en compagnie de l'équipe de mes fonctionnaires - n'en déplaise aux députés du Ralliement créditiste - identifier les principales contraintes auxquelles doit faire face ce système d'éducation, m'attaquer à la recherche des solutions à un certain nombre de problèmes, effectivement apporter des correctifs valables à quelques-uns d'entre eux.

Différentes questions continueront cependant de retenir notre attention immédiate au cours de la prochaine année. Qu'il me suffise de mentionner, premièrement, le secteur des CEGEP où les structures du conseil d'administration et les mécanismes de participation semblent accuser des symptômes d'inadéquation mais où nous envisageons, en raison de la relativement courte expérimentation que nous en avons faite, de continuer pour un temps à accorder une confiance critique à la loi 21. Il ne s'agit pas, dans un sens, de tenter de mater des formes quelconques de contestation mais de faire le constat, de la façon la plus objective possible, que, dans certains endroits, nos structures actuelles n'ont pas donné les résultats escomptés, et que là où nous aurions sollicité ou perçu une participation des différents milieux à l'intérieur du CEGEP pour la vie même du CEGEP, on a plutôt vu un affrontement entre des groupes qui tentaient, avec les séances du conseil d'administration, de faire des gains personnels, des gains pour leur groupe particulier.

Encore faut-il admettre que, dans ce secteur, dans d'autres régions, nous n'avons pas eu le même phénomène. Disons donc que nous avons l'intention de continuer, pour un certain temps, même s'il y a certains problèmes très flagrants, â avoir une certaine confiance critique à la loi 21 et à la lumière des observations faites sur une période peut-être plus longue, suggérer à la Législature des modifications, modifications qui ne voudraient pas diminuer le rôle des professeurs et des enseignants au sein des conseils d'administration, mais qui auraient pour but de s'assurer que les règles du jeu soient mieux connues, observées par tous et que la structure même de participation ne devienne pas l'occasion pour certains, non pas de mettre en boite le conseil d'administration mais de l'empêcher de fonctionner, l'empêcher de prendre ses responsabilités.

D'ailleurs je dois dire et souligner à l'occasion le profond respect que j'ai pour les administrateurs du milieu. Une des participations du projet de loi 21, c'était d'avoir des gens du milieu qui se sentaient responsables du CEGEP, qui nous auraient assurés que, somme toute, les gens du secteur de l'éducation même, c'est-à-dire les étudiants, les professeurs, ne pouvaient former d'eux-mêmes une tour d'ivoire qui n'était pas rattachée à un milieu, qui n'était pas rattachée à des besoins, à l'intérêt d'une société. Souvent avec raison, je pense, dans plusieurs pays on a fait un reproche au système d'éducation d'être détaché de la société, d'être un monde à part. Cette participation des gens du milieu ne se voulait pas comme une porte d'entrée pour le recrutement des finissants du CEGEP mais plutôt pour les assurer qu'il y avait une liaison constante entre le milieu et le CEGEP. En rendant hommage à ces administrateurs, je tiens à souligner que peut-être ce sont les derniers bénévoles que nous avons. Ils ne sont pas rémunérés à l'intérieur de nos structures lorsqu'on pense à ce qu'on retrouve au niveau des municipalités et des commissions scolaires. Ce sont des gens qui, à l'occasion, dépensent énormément de temps dans des situations de conflit ou même dans des situations normales. C'est pratiquement une journée par semaine pour plusieurs d'entre eux. Je dois constater que des gens de toute idéologie et de toute tendance politique sont quand même assez déçus de leur expérience au niveau des conseils d'administration. Ils ont un peu l'impression d'être des pions à l'occasion des luttes entre le personnel de direction et les syndicats de professeurs. Je trouverais déplorable qu'à long terme on ne puisse plus miser sur la participation de ces gens. Il y a d'ailleurs eu des démissions, non pas assez fréquentes mais qui sont survenues récemment de gens qui ne veulent plus terminer leur mandat, un peu désabusés du système. Je pense qu'il faudrait ensemble se pencher sur ce phénomène et tenter d'y apporter des correctifs.